

**A propos des résultats de 10 années de recherche  
sur l'émigration rifaine vers l'Europe : de la migration à la mobilité**  
**Mohamed BERRIANE**

Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R)  
Université Mohammed V – Agdal - Rabat

L'équipe de Rabat, associée au projet « **Marocains en Andalousie : des espaces sociaux de l'immigration à ceux de la mobilité** », a mené une série de recherches ayant porté sur l'émigration internationale marocaine, notamment à l'occasion d'un grand projet en partenariat avec des universités allemandes et qui a duré une 10 d'année (1993-2003) et qui a concerné le Rif oriental. Ces approches focalisées sur l'émigration rifaine, notamment en Allemagne, ont été complétées par une dizaine de thèses qui ont porté sur d'autres régions (Souss, Tangérois, Tadla) pour des besoins comparatifs. L'objectif scientifique principal de ces recherches a été l'analyse des retombées de l'émigration internationale des Marocains sur les régions d'origine en distinguant entre milieu rural et milieu urbain et dont les résultats ont fait l'objet de plusieurs publications entre ouvrages et articles dans des revues spécialisées.

L'objet de cette communication n'est pas de rendre compte de ces recherches, mais de se limiter à certains résultats qui rejoignent la thématique de ce colloque, à savoir la problématique de la mobilité.

En effet, depuis les premiers paysans partis du Souss pour travailler à Paris ou Marseille, aux diplômés universitaires, fonctionnaires et femmes seules qui se sont installés ces dernières années en Italie et en Espagne, ce siècle de migration marocaine a tissé des liens étroits de part et d'autre de la Méditerranée entre le Maroc d'une part et l'espace européen de l'autre. Ces liens se sont développés au cours de l'histoire récente en se traduisant par la construction de solides réseaux permettant le fonctionnement d'une économie familiale transnationale.

Or, pendant longtemps, les études dédiées à la migration internationale marocaines ont été focalisées, soit sur le vécu de la communauté marocaine en Europe, soit sur le devenir des régions dont elle est issue au Maroc, comme si ces populations étaient soit ici, soit la bas. Or, et on le sait maintenant, ces populations, sont à la fois ici et la bas. Nos travaux de recherche qui se proposaient justement de saisir les effets de cette migration sur les régions de départ, n'ont pas échappés à cette tendance. Mais tout le long des 10 années de ces recherches nous avons été constamment interpellés par la vie relationnelle entre les lieux de séjour et les lieux d'origine, nous avons été même impressionnés par des processus de déterritorialisation des activités économiques de ces personnes avec des identités individuelles et collectives de moins en moins définies par le territoire et les contraintes géographiques. Le tout étant le résultat d'une remarquable mobilité qui insère ces migrants dans des mobilités plus large et plus complexes.

La communication s'arrête donc sur 5 aspects fondamentaux qui illustrent cette mobilité et qui se sont dégagés de ces recherches. Nous examinerons tour à tour la **question des retours**, le phénomène des **réseaux familiaux transnationaux**, celui de **l'entreprenariat transnational**, et la **mobilité interne** pour conclure à la nécessité de ne plus focaliser les recherches sur la seule migration mais de tenir compte des différentes mobilités humaines liant les deux rives de la Méditerranée et dans les deux sens et de réfléchir à une problématique permettant d'opérer le passage du paradigme migratoire au paradigme mobilitaire. Ce qui rejoint la thématique de la recherche envisagée par le projet « **Marocains en Andalousie : des espaces sociaux de l'immigration à ceux de la mobilité** ».

# **1. La question des retours: Le regroupement familial se traduit-il par la disparition des motifs du retour?**

Travaillant sur les effets de la migration sur les régions de départ on ne pouvait éviter la question de l'attachement ou non au pays et à la région d'origine, car théoriquement la fixation définitive dans le pays d'accueil supposait un relâchement de l'attachement et par voie de conséquence un affaiblissement des retombées. **Les tentatives de réponse à cette question nous ont confronté à un premier aspect de la mobilité : il s'agissait de la question des retours.**

Pour essayer de répondre à cette question, nous avons évité de limiter nos investigations aux enquêtes auprès des émigrés actuels et portant sur leurs intentions de retour ou non. Nos enquêtes et entretiens ont privilégié des répondants touchés sur leurs lieux d'origine dans le Rif et parmi lesquels nous avons pu identifier d'anciens émigrés retournés au pays et qui illustrent de façon physique la réalité de ces retours. Les investigations ont consisté en une lourde enquête parmi des commerçants, artisans et tenanciers de services qui a permis d'estimer le nombre des anciens émigrés retournés et encore actifs dans les différents secteurs de l'économie urbaine de la région. Ce travail de terrain à Nador et ses villes satellites a été complété par le dépouillement des registres d'immatriculation dans les deux consulats marocains en Allemagne celui de Francfort et celui de Düsseldorf.

## **1.1. Importance du regroupement familial**

Pour comprendre l'ampleur du phénomène du regroupement familial, il faut rappeler le profil - type de l'immigré marocain qui vivait en Allemagne au milieu de la décennie 70, - c'est à dire à la veille du ralentissement puis l'arrêt des mouvements migratoires de travail vers l'Europe en général et l'Allemagne en particulier. La communauté marocaine forte à l'époque de quelques 27.000 personnes était à majorité rifaine avec des caractéristiques socio-démographiques assez homogènes. Il s'agissait d'une population essentiellement masculine, en cours de vieillissement, dont la présence était volontairement temporaire, en majorité employée dans les secteurs minier et industriel ou les branches les moins valorisantes du tertiaire et qui est arrivé de son plein gré à la recherche d'un travail et d'une épargne constituée le plus rapidement possible pour retourner au pays, si possible riche.

Dans ce contexte intervient la fermeture des frontières européennes à la main-d'oeuvre issue des pays du Sud. L'immigration marocaine en Allemagne va être sérieusement perturbée et à l'instar de l'émigration marocaine en général, elle va faire preuve d'une certaine capacité d'adaptation à cette nouvelle situation. Parmi les moyens destinés à contourner la fermeture, le regroupement familial sera utilisé au maximum jusqu'à ce que les autorités des pays d'accueil posent de nouvelles contraintes. Il faut néanmoins rappeler que ce sont en fait les pays d'accueil eux-mêmes qui dans un premier temps poussèrent indirectement à ce regroupement familial. Ceci est très remarquable dans le cas de l'Allemagne où le regroupement familial va être encouragé, voire sollicité, par une série de mesures édictées dès 1975:

- En 1975-76 le législateur allemand décide la suppression des allocations familiales pour les enfants de travailleurs étrangers qui ne résident pas avec leurs parents en Allemagne. En 1978 ces allocations familiales sont fortement diminuées;
- La réforme fiscale qui a suivi désavantageait également les immigrants qui n'avaient pas leurs enfants avec eux;
- La politique d'intégration prônée par l'Allemagne qui considérait que le fait d'avoir sur son sol de nombreuses familles vivant séparées de leurs enfants ne cadrait pas avec l'image d'une démocratie sociale humanitaire et respectueuse des droits de l'homme;

- Cette politique visait également à satisfaire les intérêts des employeurs qui souhaitaient à l'époque un peu plus de stabilité dans les emplois et cherchaient donc à fixer leurs salariés en les poussant à regrouper leurs familles.

Derrière ces mesures et leurs motivations officielles, notamment celles relatives aux allocations familiales et à la fiscalité, se cachait le souhait à la fois de décourager les candidats à l'immigration et de pousser une partie des immigrés installés sur le sol allemand à rentrer chez eux. Ces mesures ont été prises dans la deuxième moitié des années 70 juste après la sérieuse crise économique qui a secoué l'Europe et qui a marqué le début de la révision de la politique migratoire de nombreux pays du vieux continent.

Mais c'était sans compter avec la forte capacité de populations vivant depuis toujours de l'émigration à mettre au point des stratégies de contournement. Le résultat de cette politique a été finalement le contraire de ce qui était recherché. Intervenant au milieu des années 70 la fermeture des frontières des pays européens va limiter le mouvement de va et vient des migrants marocains. Ces derniers pouvaient autrefois interrompre leurs séjours en Allemagne et rentrer au pays pour reprendre le chemin de l'émigration lorsque cela redevenait nécessaire. Les hommes partaient souvent seuls laissant leurs familles dans le douar d'origine. La réponse des immigrés marocains à ces mesures s'ajoutant aux effets des fermetures de frontières devant la main d'oeuvre qui transformaient le projet migratoire en migration permanente va pousser la majorité des travailleurs à faire venir leurs familles en Allemagne, cette mesure étant devenue l'unique possibilité pour immigrer en Europe. Les travailleurs marocains vont inaugurer de ce fait une phase de regroupement assez remarquable. Il vont dans un premier temps procéder à des regroupements primaires qui consistent à faire venir les familles vivants au Maroc, pour ensuite faire largement appel au regroupement secondaire qui concerne la constitution de nouveaux ménages par le biais du mariage de deux personnes dont l'une est installée en Allemagne et l'autre au Maroc et qui se trouvent ainsi en droit de demander leur regroupement familial.

Les résultats du dépouillement des registres de l'immatriculation des deux consulats du Maroc en Allemagne illustrent bien ce mouvement massif de regroupement<sup>1</sup>. Les immatriculations des femmes qui représentaient moins de 17% dans le total des Marocains enregistrés aux deux consulats au début des années 70 connaissent une progression spectaculaire à partir de 1979 pour atteindre des records approchant les 60% au cours des années 80 (tableau 1). Les jeunes de moins de 20 ans qui étaient quasi-absents parmi les inscrits sont fortement présents parmi ces inscrits au cours des années 80 et 90.

Une interprétation fine de ces résultats permet même de suivre les principales étapes de ce processus de regroupement. Le nombre très faible des inscrits avant 1975 s'explique par le fait que les services consulaires n'étaient pas encore opérationnels avant cette date. Ceci explique également le nombre subitement élevé des inscrits en 1975, les consulats ayant commencé leurs campagne d'enregistrement cette année là. A partir de cette date on peut distinguer trois grandes phases dans le profil démographique des populations marocaines vivant en Allemagne (tableau 1).

- De 1975 à 1978, les registres des deux consulats font état d'inscriptions qui concernent de façon presque exclusive des hommes (80,1%) adultes dont l'âge varie pour une bonne part d'entre eux entre 20 et 49 ans (42,8%). Les jeunes et les adolescents sont absents (0,3%) et les femmes faiblement présentes (19,8 %). Plus intéressante pour la suite de la comparaison est la

---

<sup>1</sup> ) En prélevant des échantillons représentant environ 10 % des inscrits aux deux consulats et en les répartissant le long des années entre 1970, début des inscriptions à Francfort et 1993, date du dépouillement, nous avons supposé que les nouvelles inscriptions correspondaient en gros à de nouveaux arrivés (tableau 4).

part des femmes adultes dont l'âge est compris entre 20 et 49 ans : elle ne représentait dans ce total que 16,7 %. Les immatriculations des premières années rappellent ici le profil démographique de la première génération tel que résumée plus haut.

- De 1979 à 1986 la part des inscrits de sexe masculin tombe à 45,8 % et celle des inscrits de sexe féminin grimpe à 54,1 %. Mais ces deux moyennes cachent de grands écarts que révèle l'analyse par classes d'âges. La part des adolescents et des jeunes (jusqu'à 19 ans) augmente légèrement (2,1%), la classe des femmes âgées de 20 à 49 ans grimpe à 44,4 % et celle des hommes de même classe d'âge se maintient à 40%. Autrement dit les deux consulats ont enregistré pendant cette période plus de femmes et plus de jeunes. En partant de l'hypothèse que ces nouvelles inscriptions concernent des personnes nouvellement arrivées en Allemagne<sup>2</sup> l'apparition des jeunes correspondrait à des enfants accompagnés de leurs mères venus rejoindre les chefs de ménages dans le cadre d'un regroupement primaire. Mais le gonflement des effectifs des femmes laisse supposer également la constitution de nouveaux ménages suite à des mariages entre de jeunes immigrés arrivés seuls en Allemagne lors de la période précédente et de jeunes femmes venues les rejoindre suite à ce mariage. Ceci est souligné par le surplus des femmes âgées de 20 à 29 ans par rapport aux hommes de même âge (862 femmes pour 730 hommes). Ainsi parallèlement au regroupement dit primaire nous assistons également à des regroupements de type secondaire. Au cours de la même période nous enregistrons les premières naissances de Marocains en Allemagne.

Tableau 1. Le trois grandes phases du regroupement familial de la communauté rifaine en Allemagne

Paramètres	Phase I : de 1975 à 1978		Phase II : de 1979 à 1986		Phase III : de 1987 à 1992	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total des hommes	941	80,1	730	45,8	1035	60,9
Total des femmes	233	19,8	862	54,1	664	39,1
Jeunes jusqu'à 19 ans (les deux sexes)	4	0,3	34	2,1	516	30,4
Homme de 20 à 49 ans	533	42,8	643	40,3	682	40,1
Femmes de 20 à 49 ans	197	16,7	707	36,1	123	21,2
Total	1174	100	1592	100	1699	100
Enfants marocains nés en Allemagne	3		48		149	

Source : Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Dusseldorf

- De 1987 à 1992 la part des inscrits de sexe masculin augmente à nouveau sans toutefois atteindre les taux enregistrés pendant les années 70 : sur un total de 1699 inscrits, les hommes représentent 60,9%. Le regroupement primaire continue et concerne surtout les enfants puisque les jeunes nouveaux inscrits représentent 30,4 %. Lors de nos enquêtes à Nador nous avons justement remarqué que souvent la première opération de regroupement ne concerne que la femme accompagnée des enfants les plus jeunes. Ceux déjà scolarisés ou étudiants restaient au Maroc en attendant le retour de la famille toujours programmé. Dans un deuxième temps et lorsque les émigrés se sont rendu compte que la suspension de l'immigration était amenée à durer ils ont essayé de faire venir le reste de la famille. Ainsi le flux d'arrivée des jeunes se continue pendant cette phase, ce que traduisent bien les statistiques. Néanmoins ce

<sup>2</sup>) Il est difficile d'imaginer que toutes ces femmes et tous ces jeunes résidaient déjà en Allemagne et ont décidé subitement de se faire enregistrer massivement pendant cette période.

flux commence à baisser suite aux mesures très restrictives prises par les différents pays d'accueil.

Par ailleurs si le nombre de personnes inscrites de sexe masculin augmente à nouveau par rapport à celui des femmes, il est à remarquer que la différence est cette fois-ci bien marquée pour la classe d'âge 20-29 ans (410 inscrits pour les hommes contre 221 pour les femmes) et il est à supposer que cette sur-représentation des jeunes hommes correspond également à des regroupement de type secondaire suite à des mariages. Autrement dit si lors de la phase précédente la constitution de nouveaux ménages a joué dans le sens du rééquilibrage de la structure démographique, les hommes célibataire du début des années 70 se décidant à fonder leurs foyers non pas au Maroc mais en Allemagne d'où l'arrivée surtout de femmes, les ménages constitués lors de cette phase correspondent à une autre logique. Il s'agit en fait d'une solution idéale pour contourner l'arrêt de l'immigration officielle et qui consiste à contracter un mariage entre un jeune du Maroc et une fille de famille immigrée en Europe. Ce mariage peut faire l'objet d'une véritable transaction, la dote très élevée versée à la famille de la jeune fille étant considérée comme un investissement par la famille du jeune candidat à l'émigration ; d'où le fait que ce sont surtout les jeunes hommes qui vont bénéficier de cette procédure. Celle-ci a permis à plusieurs jeunes de la province de réaliser leur rêve d'émigrer et nous avons, lors de nos enquêtes dans le Grand Nador, relevé des dizaines de mariages de ce genre fêtés surtout l'été lors des retours des émigrés en congés annuels. Cette forme de regroupement aboutit à une véritable sélection des candidats à l'émigration, seules des familles relativement aisées pouvant prétendre à ce type de mariage.

Notons, enfin, que lors de cette troisième phase le nombre des naissances de Marocains en Allemagne augmente de façon très nette traduisant l'installation sur place de façon définitive, sinon permanente, et pour une longue durée de ménages marocains qui procréent sur place.

Suite à ces mutations dont le regroupement familial est le principal moteur on va assister à un rééquilibrage de la structure démographique de la communauté marocaine en Allemagne et la stabilisation des familles dans l'immigration. Dès le début des années 90 la structure démographique de la communauté marocaine résidant en Allemagne va présenter un profil tout à fait différent de celui qu'elle avait jusqu'à la deuxième moitié de la décennie 70. La comparaison des structures par âge et par sexe de la situation à la fin des deux premières phases que nous avons distinguées et en 1993, année de l'exploitation des données, permet de saisir les grandes modifications. Sur un total de 4847 Marocains établis en Allemagne et enregistrés aux deux consulats jusqu'en 1993, 59,7 % sont de sexe féminin. Nous sommes donc loin de cette population marocaine essentiellement masculine des années 70. Mais nous nous éloignons également de la forte présence des femmes du milieu de la décennie 80.

Tableau 2. Modification de la structure par âge et par sexe de la population rifaine résidant en Allemagne

Classes d'âge	1986		1993		
	M	F	M	F	Total
Moins 16 ans	0,5	1,3	1,4	1,5	1,5
16 – 19 ans	0,4	0,4	10,7	13,4	11,7
20 – 29 ans	14,0	17,5	23,6	24,2	23,8
30 – 39 ans	17,2	41,2	18,6	29,6	22,7
40 – 49 ans	35,3	23,7	24,1	17,4	21,6
50 – 65 ans	32,5	15,8	21,7	13,9	18,8
Total	100% (n=1934)	100 % (n=1083)	100% (n=3035)	100% (n=1812)	100% (n=4847)

Source : Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Dusseldorf

Ces mutations se traduisent également par un rajeunissement de la population (tableau 6). Le poids de la classe des moins de 30 ans (37 %) marque ce rajeunissement de la population marocaine vivant en Allemagne et il est probable que la part des jeunes soit sous-estimée par les statistiques consulaires car il nous a été confirmé que souvent les parents n'enregistrent leurs enfants que lorsque ces derniers approchent l'âge de 16 ans et ont besoin de pièces d'identités fournies par les services consulaires.

Saisis par le biais des immatriculations consulaires, le rééquilibrage démographique de la communauté marocaine et son rajeunissement sont confirmés par les statistiques officielles que publie l'administration allemande. Les femmes représentent 40,4% de la population totale inscrite auprès des services des étrangers et la structure par âge des données officielles de la ville de Francfort montrent que désormais le tiers de la population marocaine de Francfort est composé d'enfants (2.499 personnes) alors que les hommes (3.505 personnes) représentent 45,2 % et les femmes (1.744) 22,5%. La classe d'âge des plus 60 ans ne représente encore que 3,3 %, alors que celle des moins de 30 ans atteint 55 %.

Aujourd'hui la communauté marocaine en Allemagne est assez composite sur le plan démographique. Elle comporte, certes, les éléments déjà décrits en 1970, c'est-à-dire les travailleurs immigrés arrivés lors de la première phase et de leur propre grès. Mais cette communauté regroupe désormais d'autres éléments. Ce sont les jeunes de la deuxième génération, qui, contrairement à la première génération, sont souvent en contact direct avec la société allemande et sa culture et se positionnent différemment par rapport à cette culture. Si leur insertion pose de sérieux problèmes à la fois culturels et économiques et identitaires, cette insertion, si elle réussit, posera d'autres problèmes quand au devenir des relations avec la région d'origine.

En effet, l'installation permanente des ménages constitués par la première génération à laquelle s'ajoutent désormais les jeunes venus dans le cadre du regroupement familial, mais aussi ceux nés en Allemagne en se traduisant par le relatif équilibre de la structure démographique que nous avons analysé suppose une stabilisation de la communauté et un enracinement dans le pays. A partir de ce constat on conclue souvent sur la transformation du projet migratoire qui, bien que programmé sur une période courte, tend à devenir un séjour permanent. Notre projet de recherche qui se proposait de se pencher sur la problématique des retours et leurs retombées, semblait aller à contre-courant de la tendance générale de la recherche.

## 1.2. Un nombre appréciable de retours mais suite à un court séjour à l'étranger

Nous avons effectivement été obligés d'admettre que le Grand Nador était loin d'être ce grand chantier où s'activaient de nombreux émigrés retournés après leur séjour en Europe pour faire profiter leur région d'origine de leur épargne et de leur savoir-faire. Cependant, nous avons été frappés par la présence dans la plupart des secteurs d'activités de la ville de personnes ayant séjourné en Europe plus ou moins longtemps (mais pas toujours jusqu'à la retraite). La réalité observée sur le terrain et non supposée nous obligeait donc à tenir compte de ces nombreux anciens émigrés, retournés et dont la recherche continuait à nier l'existence.

Les observateurs de l'émigration marocaine en général et celle qui se dirige vers l'Allemagne en particulier s'inquiètent des conséquences de l'enracinement de cette migration dans le pays d'accueil sur les relations de cette migration avec le pays d'origine et partant sur ses retombées bénéfiques notamment en terme de transfert de devises. Certains annoncent déjà, sans apporter cependant de preuves, que les émigrés marocains investissent désormais dans leurs pays d'accueil ; d'autres soutiennent qu'avec la troisième génération les liens avec le pays d'origine s'arrêteront définitivement.

On peut donc au terme de cette analyse s'interroger sur le devenir des relations qu'entretient l'émigration marocaine en Allemagne avec le pays et les régions d'origine. Il est très difficile de répondre avec certitude à cette question. Nous avons, dans les développements précédents, insisté sur le regroupement familial pratiqué à grande échelle, et qui va dans le sens d'une stabilisation et d'un enracinement de la communauté marocaine en Allemagne, ce qui pourrait accréditer ces thèses. Par ailleurs, les résultats d'une petite enquête menée par nos soins dans la région de Nador<sup>3</sup>, foyer d'origine de l'essentiel des Marocains vivant en Allemagne, semblent confirmer ces inquiétudes. Si 30 parmi les 40 jeunes interviewés observent le Ramadan, seuls 9 pratiquent la prière, 12 maîtrisent la langue arabe correctement et 19 le berbère, et 13 ont quelques connaissances rudimentaires de la géographie et de l'histoire du Maroc. Plus significatives sont les réponses relatives à l'avenir : 10 parmi ces jeunes envisagent un mariage avec un conjoint du pays d'accueil – 5 vivent déjà avec une personne non marocaine sans mariage – 12 pensent acquérir la nationalité du pays de résidence – 7 sont déjà naturalisés – 8 ne savent pas s'ils retourneront définitivement au pays et 32 déclarent ne pas envisager un retour définitif, alors qu'aucun n'exprime le projet d'un éventuel retour. Par ailleurs les retours au pays à l'occasion des vacances deviennent de plus en plus espacés et 44,3% des chefs de ménages émigrés joints à Al Aaroui lors de leur retour annuel, ont déclaré revenir tous les deux ans et non une fois par an. Mais la déclaration la plus importante concerne les 35,5% parmi ces émigrés actuels appartenant à la première génération qui sont les seuls à penser sérieusement à un retour définitif. Tous les autres (soit 64,5%) n'envisageaient pas au moment de l'enquête leur retour définitif au pays. Les raisons avancées par les 41 répondants ayant accepté d'expliquer ce choix de rester dans le pays d'accueil peuvent être regroupées en six points tel que le détaille le tableau 19. Ces motifs se répartissent presque à part égale entre des raisons liées au pays d'accueil et au degré d'insertion et des raisons qui renvoient à une appréhension du retour, voire un certain rejet du pays d'origine.

---

<sup>3</sup> 40 jeunes (16 sont nés en Allemagne, 20 ont rejoint leurs familles dans le cadre du regroupement primaire et 4 dans celui du regroupement secondaire).

Tableau 3. Raisons avancées par les émigrés pour expliquer le choix du non retour (Al Aaroui)

Motif du non retour	fréquence	%
Insertion assurée ou en cours en pays d'accueil	7	17,1
Avantages sociaux et économiques en pays d'accueil	5	12,2
Entraves aux investissements et déficience des équipements au Maroc	8	19,5
Rejet du Maroc	11	26,8
Raisons familiales	6	14,6
Appréhension du retour et crainte des difficultés de la réinsertion	4	9,8
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête de l'auteur

Parmi les motifs qui ont poussé ces émigrés à ne pas envisager un retour, les structures économiques peu favorables aux investissements, notamment dans les provinces du Maroc du Nord et la crainte des difficultés de la réinsertion pèsent de leur poids.

Ces opinions et pratiques annoncent de façon explicite que la tendance est à l'enracinement dans le pays d'accueil et à la réduction des relations avec l'espace, les sociétés, cultures et valeurs des régions d'origine.

Il est cependant très difficile de tirer cette conclusion de façon définitive et sans appel, car les résultats des nombreuses observations et des différentes investigations menées sur le terrain abondent également dans un sens tout à fait opposé aux tendances entrevues précédemment en mettant en évidence une accentuation de la mobilité entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

#### *Un nombre appréciable de retours*

Le départ de la première génération était lié au travail et le retour se trouvait de ce fait à la base même du projet, la logique de cette émigration économique impliquant le retour dans le pays d'origine. Cela suppose que le retour définitif à prendre en compte ici devait coïncider au plus tard avec le départ à la retraite et donner lieu à la « migration de retour » qui devait donc être liée au cycle de la vie. Or, dans le Grand Nador nous avons relevé un nombre très faible de cas de retour d'Allemagne correspondant à cette définition. Par contre, une catégorie de nos enquêtés a déclaré un retour qui est intervenu après un séjour plus ou moins court. Le système du retour par rotation pose également un problème de définition lorsque la famille composée de nombreux membres gère des entreprises familiales aussi bien en Allemagne qu'à Nador et organise des retours à tour de rôle parmi ses membres destinés au suivi et au travail dans les deux entreprises.

Mener une étude sur l'émigration de retour, suppose la collecte de données statistiques permettant de cerner au mieux ce phénomène. Malheureusement, l'état actuel de la statistique sur la migration internationale marocaine ne permet aucunement de fournir la moindre appréciation chiffrée sur le poids des retours par rapport aux départs.

Néanmoins les données de la statistique officielle allemande que centralise le Service Fédéral de la Statistique permet de suivre les effectifs des Marocains venus s'installer en Allemagne et ceux ayant quitté ce pays. Il est évident que ces statistiques ne couvrent que les mouvements officiels et contrôlés par les déclarations et les enregistrements. De même qu'on fait l'hypothèse que tous ceux qui quittent l'Allemagne le font pour rentrer au Maroc. Ces réserves faites, les données officielles nous apprennent qu'il y a effectivement un mouvement

de va et vient entre les deux pays. Au total l'Allemagne aurait reçu entre 1992 et 1999 un total de 36.169 immigrés marocains mais en même temps 21.094 Marocains, soit plus de 58% des arrivés, l'aurait quitté. Le solde migratoire demeure certes positif (il est de 15.075) et supérieur à celui de plusieurs autres communautés (dont certaines ont même un solde négatif), mais nous sommes loin d'une stabilisation absolue des Marocains en Allemagne. Certaines années (1994 et 1995) ce solde est très faible, les départs étant assez élevés.

Par ailleurs les enquêtes personnelles menées à Nador et sa région confirment ces tendances. En cumulant les réponses aux questions portant sur les années de départ et les années de retour et concernant aussi bien les propriétaires des commerces dans le cas de la ville de Nador, ou les chefs de ménages dans le cas d'Al Aaroui, et leurs parents, nous avons pu suivre l'évolution dans le temps des départs et des retours de cet échantillon de population (tableau 4).

Tableau 4. Départ et retours des migrants de Nador et Al Aaroui

	Années 50	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	Total
Départs	41	781	669	615	364	2470
Retours	5	98	160	162	114	539
%	12,2	12,5	23,9	26,3	31,3	21,8

Pour 2.470 départs déclarés entre 1954 (premiers départs déclarés) et 1994 (dernière année enquêtée), nous avons pu collecter 539 retours, soit une moyenne de 22% de retours par rapport aux départs. Ces chiffres permettent de suivre les grandes tendances.

On remarque en particulier que les flux migratoires se sont continués tout en baissant au cours des années 70, 80 et 90 et ce malgré la fermeture des pays d'immigration, ce que confirment les chiffres obtenus auprès des consulats et déjà analysés, notamment suite au phénomène du regroupement familial. Mais l'information la plus intéressante concerne l'importance des retours par rapport aux départs. Représentant autour de 12% des départs au cours des années 50 et 60, ces retours augmentent sensiblement au cours des décennies suivantes atteignant plus de 31% des départs. Ainsi même si on est encore loin d'une situation où les retours dépasseraient les départs, le volume de ces retours est assez significatif pour que l'on ignore complètement cette dimension de l'émigration internationale. Cependant ces retours interviennent souvent après des séjours plus ou moins courts.

#### *Des retours suite à un court séjour à l'étranger*

Un nombre élevé d'individus se définissant comme d'anciens émigrés a été isolé parmi l'échantillon de propriétaires de fonds de commerces enquêtés. 428 des propriétaires enquêtés, soit 15,9% du total de 2680 répondants, ont déclaré avoir été des émigrés autrefois. Quant aux 262 chefs de ménages enquêtés à Al Aaroui, 30 parmi eux, soit plus de 11%, sont retournés définitivement, dont 17 suite au départ à la retraite, alors que les autres retours étaient plus ou moins imposés (maladie, fin de contrat, expulsion, accident du travail). Mais seuls 112 parmi ces anciens émigrés ont séjourné plus de 20 ans à l'extérieur du pays. La majorité ont effectué des séjours plus courts pour retourner au pays et réaliser ce pourquoi ils sont partis.

La part en pourcentage du groupe des anciens émigrés ayant séjourné entre 1 et 10 ans dépasse ou approche la moitié pour l'ensemble de l'échantillon (44,4% à Selouane, 63,7% à Zeghanghane, 57,7 % à la municipalité de Nador et 52,3 pour le Grand Nador) et on ne peut plus ignorer cette catégorie sous le prétexte qu'elle a interrompu son projet migratoire. Certes, tous ces anciens émigrés de courte durée ne fournissent pas le profil d'individu ayant réussi dans leurs projets migratoires et on les rencontre souvent gérant des petits commerces et des

services simples. Mais la plupart des anciens émigrés ayant réussi à devenir de véritables entrepreneurs dans les secteurs économiques modernes appartiennent à cette catégorie (M. Berriane et H. Hopfinger, 1999). Il est même possible de soutenir l'idée que le succès professionnel, suite à une émigration à l'étranger, est intimement lié à une émigration de courte durée. Il est en effet fort probable que les émigrés qui prolongent leurs séjours à l'étranger, sans pouvoir réaliser le retour programmé dès le départ ne puissent le faire car ils ne sont pas encore arrivés à réaliser la totalité de leur projet migratoire. Le retour précoce, quant il n'est pas lié à une contrainte externe, correspond dans ce cas à une réussite. Ainsi faut-il accorder une importance particulière à cette catégorie d'émigrés qui a pu réaliser le projet migratoire tel que conçu à l'origine, à savoir une courte absence pour accumuler argent et savoir-faire et retourner au pays.

Une durée de séjour très courte (4, 5 ou 7 ans au maximum) semble être la règle. Pour expliquer ces séjours relativement courts, les anciens émigrés avancent plutôt des motifs sociaux (s'occuper de l'éducation - dans un sens large- des enfants restés le plus souvent au pays, ne pas laisser la famille seule, etc.) que des motifs économiques. Mais souvent la durée relativement courte du séjour était volontairement fixée dès le départ, le projet migratoire étant conçu comme un court séjour destiné soit à accumuler une épargne, soit à acquérir une expérience pour en tirer profit dans le lancement d'une petite entreprise.

#### *Des retours sans retour*

Le projet migratoire initial était basé sur un retour prévu dès le premier départ. Aujourd'hui, nous l'avons déjà vu, un tiers de nos enquêtés à Al Aaroui ont exprimé leur volonté de rentrer définitivement au pays. Cependant, les deux tiers restant demeurent assez vagues dans leurs prévisions et un retour éventuel est toujours programmé, même s'il tarde à se réaliser. En fait, ce retour rêvé et souhaité demeure inscrit dans l'imaginaire de la majorité des émigrés originaires de Nador, enquêtés sur place ou en Allemagne.

Différents indices tendent à confirmer cette affirmation et tout d'abord la fréquence des retours à l'occasion des congés. Les statistiques des passages aux frontières (100.000 en 1973, 1.500.000 en 1999 et 2.500.000 en 2006), sont là pour souligner l'arrivée massive des émigrés et leurs familles notamment au cours de chaque été. En ce qui concerne maintenant la région, si comme nous l'avons déjà vu, 116 parmi le groupe de 262 enquêtés à Al Aaroui ne rentrent plus au pays que tous les deux ans, 110 reviennent annuellement et 15 deux fois par an.

Par ailleurs, l'attachement à la région demeure la règle. Les développements qui suivront insisteront sur le volume et la diversité des flux de biens et d'argent qui joignent les communautés émigrées et la région. C'est ainsi que 46% des 262 émigrés enquêtés à Al Aaroui transfèrent de l'argent avec une fréquence de plus d'une fois par an (28,2% tous les mois, 13,7% tous les trois mois, et 4% tous les six mois) et que 255 parmi eux ont effectué un ou plusieurs investissements dans la région (241 dans le foncier urbain et le logement, 8 dans le secteur agricole et 6 dans le commerce et les services). Mais la confirmation la plus éclatante de cet attachement reste l'extraordinaire concentration d'argent dans les banques de la région. Nador occupe ainsi le second rang comme place financière avec des dépôts dont 88% reviennent aux émigrés.

Ces flux s'injectent donc dans l'économie locale et soutiennent la solidarité familiale par l'acquisition d'un logement ou le financement d'un petit commerce ou un service qui sera occupé ou tenu par un parent proche. Outre ce soutien apporté à la famille restée sur place, ces petits investissements sont conçus également comme des placements en vue d'un retour qui se fait attendre. N'est ce pas là un retour dans l'imaginaire sans retour réel.

## **2. Emigration et espace frontalier : réseaux informels, mobilité et fonctionnement d'un espace frontière**

Etudier les effets de l'émigration sur les lieux de départ supposait une approche privilégiant l'analyse des stratégies d'investissement des émigrés, le fonctionnement de l'économie familiale et le rôle que peuvent jouer les émigrés ou les anciens émigrés retournés au pays en tant qu'acteurs locaux insérés dans des réseaux relationnels pouvant déborder les limites frontalières.

Mais au fur et à mesure que ce travail avançait des problèmes méthodologiques se sont posés à nous. Ils étaient liés dans la plupart des cas à la proximité d'une double frontière, celle séparant le Maroc de l'Algérie et celle limitant l'enclave de Melilla. En effet, outre le fait que nous étions confrontés à des problèmes de définition de nos émigrés, les revenus des familles de ces derniers n'étaient pas liés aux seules retombées de l'émigration. Nous avons donc conclu à la nécessité de tenir compte du rôle joué par les relations qui se tissent de part et d'autre de la ligne de frontière séparant la ville de Mellila du Maroc et d'orienter nos investigations vers le fonctionnement des réseaux qui se tissent de part et d'autre des frontières.

Un large échantillon de ménages choisi au hasard parmi ceux établis à Béni Nsar à différentes dates nous a permis de réaliser de nombreux entretiens. Nous avons, en effet, lors de nos fréquents déplacements à Nador, noué des liens d'amitié avec des informateurs qui ont été régulièrement interviewés et qui ont accepté d'effectuer d'autres interviews auprès de familles dont l'activité principale est intimement liée à la présence de la frontière. Mis en confiance, ces interviewés ont relaté -lors de plusieurs entrevues- l'histoire de vie de leurs familles et dévoilé quelques-uns des aspects de leurs activités. Menés soit par nous-même, soit par des informateurs, ces interviews étaient orientées par un guide d'entretien préétabli.

Leur analyse permet de dégager quelques idées majeures sur le fonctionnement des réseaux de part et d'autre des frontières. Elle incite surtout à s'interroger sur les confusions qui peuvent naître entre des situations d'inversion de l'espace frontière, des espaces d'intégration à grande échelle et des réseaux transnationaux d'intégration despatialisés.

Le fonctionnement de cet espace frontalier revêt deux formes, l'une relevant du licite et l'autre de l'illicite ou de l'informel. Nous laissons de côté le fonctionnement légal pour s'attacher ici à ce qui fait l'originalité de la région et de la démarche suivie, à savoir le suivi du fonctionnement relevant de l'informel.

### **2.1. Les monographies familiales permettent de mettre en évidence les liens étroits entre l'émigration et le commerce parallèle et l'importance de la multi activité**

Des liens réels existent entre le projet migratoire et l'activité du commerce parallèle. Il ne s'agit pas ici de ce que certains journaux ou administrations (notamment celle de la douane) relatent en ce qui concerne la tendance qu'ont les émigrés à profiter de leurs retours au pays à l'occasion des congés annuels pour ramener divers articles qu'ils écoulent dans leur entourage; ni de ces émigrés qui choisissent cette activité comme une profession en se spécialisant, par exemple, dans l'importation des voitures ou des bicyclettes -nous pensons notamment aux émigrés résidant en Italie-. Il s'agit plutôt d'un phénomène plus ou moins particulier aux zones de frontières du Nord du Maroc en général où l'on remarque des relations étroites entre l'émigration internationale d'une part et le commerce plus ou moins illicite de l'autre. Ces relations apparaissent le long de l'itinéraire migratoire de la personne qui se confond lui-même parfois avec des stratégies de la famille. La pratique de l'activité commerciale -illégale- peut pousser dans certains cas l'individu à passer au statut d'émigré, ce passage étant considéré comme un stade supérieur de l'activité permettant de contrôler

l'approvisionnement. A l'inverse l'émigration internationale de travail et le déplacement entre différents espaces de part et d'autre de la frontière suggèrent l'idée d'ajouter à cette activité celle du commerce soit par le biais d'une conversion de la même personne, soit par l'implication d'autres membres de la famille. Un troisième cas de figure existe et concerne des familles qui entament en même temps un projet migratoire pour plusieurs de leurs membres, projet qui est intimement lié au développement d'une activité commerciale basée sur l'import-export plus ou moins légal. **Ceci aboutit à de véritables entreprises familiales où l'espace frontalier Nador-Bni Nsar-Melilla n'est plus qu'un maillon dans un espace beaucoup plus large.**

## **2.2. Dans le domaine de la contrebande Melilla et Bni Nsar ne constituent plus qu'un maillon : le fonctionnement des réseaux**

### Ménage N13

Composée de 13 membres, la famille est originaire d'Al Aroui où elle s'occupait dans le secteur agricole. Suite au jeu des héritages successifs, et la réduction de la superficie agricole, le chef de ménage est obligé d'abandonner cette activité et vient s'installer avec sa famille à Béni Nsar au lendemain de l'Indépendance. Outre les parents et les enfants qui sont au nombre de 5, vivent sous le même toit une belle-soeur (et ses 4 enfants) dont le mari et frère du chef de ménage est émigré en Espagne depuis 1982.

L'activité principale du chef de ménage est l'importation des articles de contrebande. Mais depuis l'émigration de son frère à Barcelone celui-ci est devenu son agent d'achat pour les pièces détachées de voiture. Cette marchandise est envoyée à Melilla puis introduite à Béni Nsar pour être revendue à Nador et dans l'Oriental avec l'Algérie comme principale destination.

### Ménage N14

Ce ménage est originaire de Tiztoutine (les parents et 10 enfants sont nés dans cette commune) et déclare être composé de 21 membres. Au début des années 70 le père s'installe à Melilla et fait venir sa famille -dont sa deuxième femme- par la suite (sur les circonstances de cette installation nos interlocuteurs sont peu loquaces). C'est ainsi que les autres enfants, au nombre de 9, sont tous nés à Melilla. En 1980, la famille se déplace à Béni Nsar laissant un des fils sur place. Un deuxième fils émigre en 1982 en Hollande (Amsterdam) où il s'active dans l'import-export vers l'Espagne, Melilla et le Maroc.

Le fonctionnement économique de cette famille se présente comme suit:

- le père déclare comme activité officielle l'import-export entre Melilla et le Maroc. Ce trafic légal constitue parfois une couverture pour des importations illégales.
- le fils installé en Hollande se spécialise dans l'expédition des pièces détachées, du matériel de pêche, de matériel électroménager divers et de sanitaires.
- celui resté à Melilla tient un commerce d'appareils électroménagers et d'éclairage. Il réside néanmoins à Béni Nsar. Il joue le rôle d'intermédiaire entre son frère d'Amsterdam et son père.
- un troisième fils tient un magasin situé dans le marché central de la ville de Nador
- trois autres fils sont installés à Agadir (deux) et à Casablanca. Ils s'occupent de la distribution des produits importés par le père et le frère de Melilla - Nador.

Cette véritable entreprise familiale bâtie de part et d'autre de la frontière a un patrimoine impressionnant. Elle est propriétaire d'une carrière dans le Gourougou, d'un café à Nador, de deux magasins (sanitaires et matériel électroménager) et d'un hangar (500 m<sup>2</sup>) à Melilla, d'un

magasin d'électroménager à Casablanca et de diverses sociétés domiciliées à Agadir (import-export, matériel de pêche et équipements de bateaux, matériel de réfrigération, petit chantier de réparations navales). Ils sont également propriétaires d'une société de transport par autocars qui relie Nador à Fès, Tanger, Casablanca et Agadir.

- Avec ce dernier exemple nous arrivons à un perfectionnement du système tel que l'on se demande, en effet, si cette émigration des différents membres de la famille à la fois vers l'étranger et vers l'intérieur est due au simple hasard ou bien si elle fait partie d'un plan préétabli et d'une stratégie permettant de profiter au maximum de l'introduction illégale des marchandises.

- L'entretien mené avec la dernière famille a essayé de vérifier si vraiment les membres de ce ménage composé de 21 personnes se considèrent comme appartenant à la famille. Le résultat ne laisse entrevoir aucune ambiguïté. Non seulement cette famille est consciente de ne constituer qu'une cellule mais le fonctionnement économique relève de la même entreprise avec la primauté du chef de ménage, des réunions familiales régulière pour le suivi des différentes "filiales", etc...

- La multi activité dans cette région est de règle, et se conçoit comme un soucis de multiplier les mises dans un environnement incertain et de profiter au maximum d'une situation qui risque de ne pas durer.

- Le fonctionnement des réseaux familiaux et de l'économie familiale prend ici des dimensions assez importantes et son étude devrait enrichir le débat sur les stratégies familiales dans les zones périphériques et dans une situation de crise socio-économique notamment suite aux effets du P.A.S.

- L'élargissement de plus en plus, grâce justement à ces réseaux, de la zone d'intervention de ces entrepreneurs de l'import-export informel fait que le doublet Melilla-Nador-Bni Nsar devient de plus en plus le centre de gravité d'un espace frontalier qui englobe des villes se trouvant à des milliers de Km comme Barcelone, Amsterdam, Casablanca et Agadir. Ceci nous pousse à s'interroger sur les notions d'espace frontalier et de proximité. Nous avons donc ici un exemple fort complexe de fonctionnement d'un espace frontalier où le jeu des rapports Etat central/initiative des acteurs locaux débouchant sur un type de régulation assez original se superpose à des processus d'intégration par le bas par l'intermédiaire de réseaux transnationaux au fonctionnement assez original.

### **3. Les nouveaux entrepreneurs de l'émigration**

Il ne s'agit pas ici de s'étendre sur la thématique des réseaux transnationaux très actifs de part et d'autre de la Méditerranée. Je renvoie ici aux travaux de Tarrius et d'autres ainsi qu'à un ouvrage collectif que nous avons publié en 2002. A l'occasion des investigations menées dans le cadre de ce projet dans le Souss, nous avons été frappés par l'originalité de certaines situations de nouveaux entrepreneurs liés à la migration et générant de nouvelles mobilités. Pour bien mettre en évidence ce nouveau profil en l'opposera à celui de la première génération.

#### **3.1. La première génération : La reconversion des émigrés ouvriers en petits entrepreneurs et la création de la première entreprise (départs des années 50-60)**

Les travailleurs originaires du Souss, exerçaient, jusqu'au début des années 70, dans les secteurs des mines et de l'industrie automobile. La crise économique de 1974-1975, caractérisée par la hausse des taux d'inflation et du chômage et sa persistance par la suite et les mesures adoptées en conséquence par les Etats européens à l'égard de l'immigration étrangère, sont autant de facteurs qui ont conduit à des changements de taille dans le projet

migratoire d'un bon nombre de ces migrants. Si certains d'entre eux ont été contraints de changer d'activité tout en gardant le même statut professionnel ou à retourner définitivement au pays d'origine, d'autres se sont aventurés dans le domaine de la petite et moyenne entreprise commerciale ou de service.

La première catégorie, (54 personnes, âgées de 50 à 68 ans ; originaires de l'Anti-Atlas et plus particulièrement des tribus des Ait Baamran, Lakhsas et des Ida-Gou-Resmouk, mais aussi des Massa et des Ouled Jerrar dans la plaine du Souss ; niveau d'instruction très modeste, souvent analphabètes ; arrivés en France et exceptionnellement en Belgique, dans les années 50 et 60, soit au début des années 70 ; travaillent au départ dans le secteur des mines, cas des premiers départs, ou dans l'industrie automobile ou le bâtiment et les travaux publics et les services)

Les circonstances de la reconversion : 4 cas de figures

- Avant l'émigration, la personne est déjà en contact avec le secteur d'activité de la reconversion. Bien souvent, il s'agit d'émigrés ayant des parents commerçants ou qui eux-mêmes ont déjà exercé dans le commerce dans le pays d'origine, en particulier dans l'épicerie à Casablanca. Dès la deuxième ou la troisième année de leur installation à l'étranger ces personnes développent, parallèlement à leur emploi principal d'ouvrier, des activités complémentaires en rapport avec le commerce.

- Le second cas est celui de certains émigrés, issus d'un milieu paysan et mariés en France, souvent avec des Algériennes. Après quelques années de travail comme salariés dans des établissements commerciaux, ils entrent en association avec les chefs des entreprises, souvent des personnes âgées, avant d'acquérir définitivement l'entreprise où ils sont employés ou associés.

- Le troisième cas est celui d'émigrés, qui, après un long séjour en France, se regroupent à 2 ou 4 personnes sur une base ethnique et socioprofessionnelle pour la création de petites entreprises de commerce alimentaire, d'équipement domestique ou d'équipement de la personne à Paris ou dans sa banlieue. Cette situation s'applique à la plupart des émigrés qui ont été libérés après la fermeture des établissements en difficulté où ils travaillaient à cause de la crise économique et les opérations de restructuration ayant touché les grandes firmes industrielles.

- Le quatrième exemple renvoie au cas d'autres émigrés qui choisissent après la retraite anticipée de rester en France tout en se lançant dans le commerce. Aidés dans cette nouvelle entreprise par des proches, ils assurent, soit à leur propre compte, soit au compte d'autres personnes, le transport par automobile ou autocar de diverses marchandises entre la France et le Maroc. Bien souvent à l'aller (dans le sens France - Maroc) ils apportent des produits de consommation courante (comme le thé vert), des ustensiles de cuisine et des articles électroménagers et d'équipement domestique. Au retour, ils transportent des produits de consommation très demandés en France dans les milieux des émigrés *soussi*, à savoir le sucre de fabrication marocaine, l'huile d'argan ou d'olive, Amlou (produit alimentaire typiquement *soussi* à base d'amande et d'huile d'argan), mais aussi des articles d'équipement domestique traditionnel (ustensiles, carrelages, etc.) et de l'habillement traditionnel féminin notamment. Dans cette catégorie d'émigrés, on trouve des retraités qui ont créé des petites entreprises de services et de loisirs comme des fkihs, des charlatans, des musiciens et des chanteurs. Ceux-ci profitant de leur situation de retraité d'une entreprise française pour effectuer des allers-retours réguliers entre le Souss et l'Europe, et offrent leurs services aux membres de la communauté maghrébine tout en profitant du voyage du retour vers le Maroc pour approvisionner des commerçants dans les villes du Souss en articles d'équipement. Certains adeptes de confréries et sectes religieuses saisissent l'occasion de ces déplacements pour effectuer des collectes d'argent au nom du cheikh de la confrérie qu'ils représentent.

Dans la plupart de ces cas de figures, la création de l'entreprise ne débouche pas obligatoirement sur une mobilité importante. Celle-ci n'est vraiment attestée que dans le dernier cas. Ce qui n'est pas le cas de la nouvelle génération d'entrepreneurs de la migration.

### **3.3. La nouvelle génération : La création d'entreprises par des jeunes non émigrés initialement : la prise du relais (départs des années : 76-88 ou fin 80, début 90)**

Avant l'analyse de la naissance des réseaux sur le rôle de l'émigration internationale marocaine, nous avons cherché avant tout à repérer d'anciens émigrés devenus entrepreneurs. Or, notre surprise a été grande lorsque nous avons rencontré de jeunes entrepreneurs s'activant dans le transnational alors qu'ils n'avaient pas auparavant le statut d'émigrés. Plus que des cas isolés, il s'agit là de tendances profondes qui font la spécificité du Souss. En effet, l'émigration y étant très ancienne, les retours liés au cycle de vie sont nombreux et des cas de prise de relais par des descendants d'anciens émigrés récupérant les fonds de commerces laissés par ces anciens émigrés sont très fréquents. Il est aussi fréquent de rencontrer de jeunes entrepreneurs n'ayant aucun lien organique avec l'émigration qui imaginent des solutions pour rentrer dans les circuits transnationaux en rachetant des affaires montées par la première génération d'émigrés. Les cas sont nombreux et les exemples qui suivent peuvent illustrer la diversité des situations :

- Cas de trois jeunes ayant des parents en France et qui sont arrivés à les rejoindre et à régulariser leurs situations. Devenus résidents en France par ce biais, ce qui les intéressait n'était pas d'occuper un emploi dans le pays d'accueil, mais bien la pratique du commerce entre les deux rives de la Méditerranée. Des transports de marchandises par autocars ou par voitures entre Paris et Agadir permettent d'alimenter leurs frères en articles importés qui tiennent des magasins de la famille dans le Grand Agadir.

- Cas d'un jeune qui a émigré en Suisse suite à un mariage à Agadir avec une ressortissante de ce pays propriétaire d'un restaurant et fréquentant la station du sud comme touriste.

- Cas d'un jeune *soussi* de 40 ans qui bien qu'assez aisé suite à un héritage, n'a pas pu échapper à l'envie d'émigrer. Il s'associe avec ses oncles, anciens émigrés, et des amis européens, pour monter en 1990 un établissement d'import-export de poissons et de marbres.

- Cas d'un jeune ingénieur, diplômé d'une haute école d'ingénieurs à Rabat, qui, tout en occupant actuellement la fonction de P.D.G d'une entreprise du bâtiment et des travaux publics à Agadir, gère également le restaurant et l'hôtel qu'il a hérités de son père, ancien émigré entrepreneur en France. Cette situation s'applique aujourd'hui à un bon nombre de fils d'anciens émigrés.

- Ajoutons, enfin, la situation de quelques-uns de nos interlocuteurs qui n'ont jamais émigré à l'étranger, mais qui ont profité du processus de marocanisation pour devenir des associés d'investisseurs français à Agadir. Ceci leur a ouvert la voie par la suite pour avoir des relations en Europe et s'y approprier des biens. D'autres appartenant à ce même groupe, exerçant encore dans le commerce de gros à Inezgane, se sont associés avec des émigrés et ont créé ensemble des entreprises en France et au Maroc, bien souvent en rapport avec l'émigration telles des sociétés de transport international et des établissements de restauration. Plusieurs cas ont été rencontrés dans le Grand Agadir et représentent, selon notre enquête, 10,3% % des interviewés.

Dans ce cas, la création de l'entreprise se traduit immanquablement par une mobilité qui est due, soit au type d'activité, soit à la résidence de l'entrepreneur principal.

Sur les 76 entrepreneurs interviewés, 13 sont domiciliés en France et confient donc la gestion des activités implantées au Maroc à des associés ou des parents, 17 vivent en permanence à Agadir, alors que 46 se déplacent continuellement entre les différents lieux d'implantation des activités.

Nous avons dénombré, au total pour l'ensemble des 76 chaînes enquêtées dans le Grand Agadir, 423 entreprises commerciales, immobilières, artisanales, industrielles, agricoles, de pêche, et de services divers. Soit une moyenne de 5,5 entreprises par réseau dont 15,6% seulement siègent à l'étranger et plus particulièrement en France (Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg) et en Belgique (Bruxelles). Le reste, 357 entreprises, soit 84,4% se trouvent au Maroc, en grande partie dans le Grand Agadir. L'on souligne donc l'importante concentration des entreprises nées de l'émigration internationale dans le pays d'origine. Toutefois, il existe une nette disparité entre les différentes tailles de réseaux. En général, plus de 2/5, soit 46,0% d'entre eux sont constitués de 5 entreprises et plus. Les plus grands, formés de 8 établissements et plus, représentent 22,4% du total. Ceux constitués de 2, 3 et 4 entreprises représentent respectivement 13,5%, 26,2% et 14,4%.

A l'étranger, les entreprises dont l'existence est due à l'initiative de l'émigration *soussi*, et qui disposent de sièges fixes sont au nombre de 66. Elles se ventilent selon les branches d'activités de la façon suivante: 37 commerces, 9 restaurants, bars et petits hôtels, 13 biens immobiliers (pavillons, appartements...), un atelier de couture et 6 " autres activités " dont une entreprise de bâtiment, un bureau de comptabilité, une école d'enseignement supérieure, une auto- école et une maison d'enregistrement de disques de musique. Pour le commerce, il s'agit surtout des établissements vendant des produits alimentaires, des boucheries, et des points de vente d'articles d'habillement et d'équipement de tout genre implantés dans les lieux de grande concentration des ressortissants maghrébins.

Au Maroc et plus particulièrement dans le Grand Agadir, la gamme des activités est beaucoup plus variée. Les 357 entreprises recensées se répartissent selon les activités dominantes comme suit:

- Biens immobiliers et fonciers	177
- Commerces	73
- Transports	24
- Cafés, restaurants, hôtels	26
- Stations- services	2
- Bâtiments travaux publics	5
- Artisanat	12
- Industrie	12
- Pêche	2
- Agriculture	16
- Autres activités	8

#### 4. La mobilité interne

Il est admis que la croissance des villes s'explique en grande partie par la migration interne. Calculée à partir des données des analyses et des estimations du CERED, la part de la migration interne dans la croissance urbaine des provinces de Nador, Al Hoceïma, Chefchaouen, Tétouan et Tanger a été de 26% au cours de la décennie 60, 40% au cours de la décennie 70 et de 45% en 2000. Intervenant dans ce contexte, l'émigration internationale participe en partie à l'intensification de ces flux migratoires internes. Il s'agit de la tendance qu'on les émigrés rifains à investir leurs épargnes dans l'immobilier urbain en accompagnant cet investissement du transfert de la famille restée au pays vers la ville.

Cet investissement dans l'immobilier urbain par un émigré d'origine rurale peut également être du au désir de transférer vers la ville la famille lorsque celle-ci vit encore en milieu rural d'origine. Lorsque la famille accompagne l'émigré, le choix de la ville pour l'édification de la maison réservée au retour définitif, relève du même souci. Ceci fait que chronologiquement, l'installation de la famille de l'émigré se situe après ou pendant la réalisation du projet

migratoire. Le schéma qui se dégage de la littérature correspond à un itinéraire triangulaire joignant le milieu rural d'origine au milieu urbain d'accueil après un relais passant obligatoirement par l'émigration internationale.

Ceci rend encore plus complexe les systèmes migratoires des régions de forte émigration. Sous tendue par l'émigration internationale, cette migration interne échappe à tous les schémas classiques de l'exode rural. Elle n'est plus une migration de pauvreté. C'est une migration motivée essentiellement par la recherche de conditions meilleures et d'un certain confort et d'une qualité de vie pour la famille et les enfants restés au pays. C'est aussi une migration à la recherche de conditions satisfaisantes pour l'investissement du produit de l'épargne de l'émigration. Partant du Rif oriental, ces flux ne s'arrêtent pas dans les villes proches ou les petits centres en gestation, mais quitte les foyers de l'émigration pour aller vers d'autres régions avec une préférence pour les villes du Nord-ouest reproduisant de fait la vie relationnelle qui liait autrefois le nord-est au nord-ouest. Ils reprennent donc les trajectoires anciennes des relations qu'entretenait le Rif oriental avec la péninsule tingitane et les métropoles régionales comme Fès.

Cette mobilité interne au niveau du pays d'origine, se retrouve de façon remarquable également au niveau du pays de l'immigration ce qui rejoint notre projet de recherche.

### **En guise de conclusion**

A notre sens les études et analyse de l'émigration internationale à partir du Maroc n'ont pas suffisamment insisté sur l'aspect mobilitaire de ce phénomène. En nous arrêtons sur cet aspect nous souhaitons l'élargir en partant du constat suivant :

#### Un double paradoxe :

- Le paradoxe de la contradiction entre d'une part une ouverture des frontières euro-méditerranéennes aux flux de marchandises et de capitaux (construction d'un espace euro-méditerranéen suite aux accords de partenariat entre la Communauté Européenne et les Etats du Maghreb et construction progressive d'une zone de libre-échange), qu'accentuent des flux d'idées et d'images de plus en plus denses et mondialisés, et d'autre part, la fermeture de plus en plus étanche des frontières européennes qui ne sont supposées s'ouvrir que pour quelques privilégiés soigneusement sélectionnés.
- Paradoxe entre des mobilités humaines valorisées et favorisées et généralement orientées dans un sens Nord-Sud et d'autres défavorisées et qu'il faut ralentir, voire arrêter et qui se dirigent du Sud vers le Nord.

#### Des mutations de la mobilité au sein de l'espace méditerranéen

- Une diversification des formes de la mobilité et des enjeux de la mobilité. Celle-ci concerne la migration classique, certes, mais aussi les mouvements liés au tourisme dans les deux sens, les déplacements d'hommes d'affaires et des commerçants qu'ils soient formels ou informels, les étudiants, les anciens migrants retournés au pays, les anciens combattants, les contrebandiers.
- Une tendance à la transnationalisation de cette mobilité dans la mesure où les mouvements ne lient plus un pays d'origine et un pays de destination mais participent à des réseaux à cheval sur plusieurs pays.
- Or, la gestion de cette mobilité et les intérêts des chercheurs se focalisent sur une seule dimension de ces diverses mobilités : la migration, légale autrefois et clandestine aujourd'hui en occultant toutes les autres dimensions qui autrefois faisaient la spécificité du bassin méditerranéen.

Sur la base de ces divers constats, on peut suggérer une démarche qui au lieu de se focaliser sur la seule migration tienne compte des différentes mobilités humaines liant les deux rives de la Méditerranée et dans les deux sens. Dans ce cas les mobilités euro-maghrébines comprendraient toute forme de déplacement engageant le passage d'une frontière internationale en prenant en compte ses différents moments et ses différentes modalités : départ, trajet, séjour, retour/non retour. Elles intègrent également les stratégies, individuelles ou collectives dans lesquelles ces mobilités sont engagées, les flux de ressources matérielles et symboliques engagés dans ces déplacements, les dimensions virtuelles comme celles des images, des idées, des informations, des mémoires collectives, des valeurs culturelles. Enfin on y inclue également l'environnement sociétal des mobilités humaines, encore une fois au départ, en chemin et à l'arrivée dans les deux sens. De cette manière on devrait pouvoir passer du paradigme migratoire, en voie de dépassement, à un paradigme de mobilité.

### Références bibliographiques

- M. Berriane, H. Hopfinger (1992) - Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc). *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 8 - n° 2, pp. 171-190, Poitiers
- M. Berriane, (1993) - Impact de la migration internationale du travail sur la croissance du cadre bâti: le cas du centre de Zeghanghane, in *Les effets de la migration internationale du travail sur les régions de départ*, RGM, Vol 15, n° 1 et 2
- M. Berriane, (1995) – L'image de l'Allemagne et des Allemands chez les émigrés marocains, in *Marocains et Allemands : la perception de l'Autre* (édit. par A. Bendaoud et M. Berriane), Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires n° 44, pp. 67-98 (1995)
- M. Berriane, H. Hopfinger (1996) - Auswirkungen von internationalen Arbeitskräftewanderungen auf Prozesse der Mikro-Urbanisation in der Herkunftsgebieten : Die Geburt einer Kleinstadt in den Außenbezirken von Nador/Nordostmarokko (en collaboration avec H. Hopfinger), Petermanns Geographische Mitteilungen, Justus Perther Verlag Gotha
- M. Berriane, (1996) *Remigration Nador I : Regionalanalyse der Provinz Nador* (M. Berriane et al), *Maghreb-Studien*, Bd 5, Passavia Universitätsverlag, Passau
- M. Berriane, (1996) - La geografía de destino de los emigrantes marroquíes en Europa, in *Atlas de la inmigración magrebí en España*, Universidad autónoma de Madrid, pp 53-54
- M. Berriane, (1998) *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine* (édit. par M. Berriane et H. Popp), *Maghreb Studien*, Volume 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Série colloques et séminaires, volume 75
- M. Berriane, H. Hopfinger (1999) *Nador, une petite ville parmi les grandes*, Collection Villes du Monde Arabe, URBAMA/CNRS
- M. Berriane, (2001) *Arbeitsmigration aus Nordafrika und ihre Auswirkung auf die Herkunftsgebiete*, G.R 49 (2001) H. 6 (S. 38-42)
- M. Berriane, (2002) *Les entrepreneurs migrants au Maroc : M.Berriane et A. Hnaka*, in *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Cesari Jocelyne (dir.), Paris, Maisonneuve et Larose/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (coll. L'atelier méditerranéen),

- J. Bonnet et R.Bossard (1973) Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe- RGM 23-24, pp. 5-50
- R. Bossard (1979) Un espace de migration: les travailleurs du Rif oriental (province de Nador) et l'Europe – Montpellier.